

SADIS S.A.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 152 500 Euros
40 oulevard Saly à VALENCIENNES

- Extrait -

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du mercredi 25 juin 2025

L'an 2025, le mercredi 25 juin à 11 heures 30,

Les Actionnaires de la SAS SADIS, au capital de cent cinquante deux mille cinq cents euros (152 500€) divisé en 10 000 actions entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux sis n° 2, rue David Desvachez, Appartement 1.1 à Valenciennes, sur convocation du Président adressée par courrier électronique en date du 11 juin 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire en entrant en séance, tant à titre personnel que le cas échéant comme mandataire.

Monsieur Sébastien DELQUIGNIES, représentant l'Association TERRITOIRES DE DEMAIN, Présidente, préside l'Assemblée.

Monsieur le Président communique la feuille de présence et constate que les actionnaires présents possèdent 9 999 actions sur les 10 000 actions composant le capital social :

- L'Association TERRITOIRES DE DEMAIN, propriétaire de 8 778 actions, représentée par Mr Sébastien DELQUIGNIES,
- La CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE, propriétaire de 1 220 actions, représentée par Mr Thierry LHOSTE,
- Monsieur Bruno FONTAINE, propriétaire de 1 action.

Monsieur Fernand DEHANT, propriétaire de 1 action, est excusé.

Participent à la réunion Messieurs Jean-Noël VERFAILLIE et Jean-Pierre BRUNIAU, respectivement Directeur Général et Directeur Administratif et Financier de la SA HAINAUT IMMOBILIER. Sont également présents Monsieur Antoine BAILLY, représentant le Cabinet BDL Audit, Commissaire aux Comptes, et Madame Véronique DELANNOY, désignée comme Secrétaire de séance.

Monsieur Bruno FONTAINE est désigné comme Scrutateur.

L'Assemblée réunissant le quorum requis, à savoir le quart des actions ayant le droit de vote, est déclarée légalement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de transférer le siège social de la Société, à compter du 25 juin 2025, et de modifier les statuts en conséquence. L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, ratifie la décision du Président concernant le transfert du siège social à compter du 25 juin 2025 et décide la modification de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

- Ancienne rédaction :

Le siège de la société est fixé à VALENCIENNES (59), 40 boulevard Saly.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par décision collective des associés.

- Nouvelle rédaction :

Le siège de la société est fixé à VALENCIENNES (59), Appartement 1.1, n° 2 rue David Desvachez.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par décision collective des associés.

La résolution mise aux voix ; personne ne vote contre, personne ne s'abstient, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

.../...

La Secrétaire de séance :

Mme Véronique DELANNOY.

Le Président :

Mr Sébastien DELQUIGNIES.

Certifié conforme
le 25/07/2025
Le Président S. Delquignies